

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, formant quorum sous la présidence de M. le maire Stéphane Roy. Le directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur général adjoint, Robert Leclair ainsi que 3 citoyens sont aussi présents.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire débutant à 20 h.

**172-07-2021**

**ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité que  
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Camp de jour;
- 11.2 Appel d'offres sel d'hiver

**ADOPTÉ.**

**173-07-2021**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021, soit adopté tel que déposé.  
**ADOPTÉ.**

**174-07-2021**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité que la  
directrice générale soit autorisée à payer les comptes apparaissant sur les listes  
suivantes portant le numéro de folio 100769-07-2021 et le numéro de la présente  
résolution :

- liste des comptes fournisseurs au montant de 611 345,47 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques portant les numéros de chèque 9379 à 9390 au montant de 3 723,63 \$
- liste des dépenses incontournables portant les numéros de confirmation 15311-OWZOM à 18616-0FZHJ au montant de 31 204,85 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 26 juin 2021 portant les numéros de dépôt 517961 à 517985 au montant de 67 334,38 \$.

M. le maire fait dépôt des documents suivants :

- Liste des dépenses incontournables portant les numéros de chèque 9381 à 9394 et les numéros de confirmation 15514-25462 à 18816-82164 et cinq prélèvements automatiques pour un montant total de 224 465,80 \$;

**ADOPTÉ.**

## **INFORMATION ET CORRESPONDANCE**

M. le maire, donne l'information sur les sujets suivants :

- MTQ – Suivi des demandes d'installation de panneaux arrêt d'autobus;
- MAMH - Programme d'aide pour la réalisation rapide de travaux aux bâtiments municipaux;
- MAMH – Sensibilisation à l'importance des défibrillateurs cardiaques dans les endroits publics;

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

175-07-2021

### **MAISON DE LA FAMILLE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

**ATTENDU** l'annonce par le ministère de la Famille de l'octroi de 29 places subventionnées pour le Service collectif aux Familles de Notre-Dame-du-Laus dans le cadre de l'appel de projets ciblés de 2018 ;

**ATTENDU** l'annonce du ministère de la Famille, le 29 juin dernier, de l'autorisation de la transformation du Service collectif aux Familles de Notre-Dame-du-Laus en Centre de la petite enfance (CPE) et du financement associé pour la construction de la nouvelle infrastructure ;

**ATTENDU** le volet hautement structurant de ce projet pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et l'identification de ce projet dans le *Plan d'aménagement et de développement du secteur villageois* ainsi que dans le plan d'action 2019-2021 de la *Politique familiale et des aînés* et dans le plan d'action 2021-2025 de la *Planification stratégique 2020-2040 de la Municipalité* ;

**ATTENDU** l'importance qu'accorde la Municipalité à la qualité de vie des familles et des enfants, telle que le démontre l'adoption par la Municipalité de l'énoncé de vision *Notre-Dame-du-Laus, un village accueillant pour ses enfants* avec la résolution 52-02-2020 ;

**ATTENDU** l'appui confirmé de la Municipalité pour le projet de garderie subventionnée au terme de la résolution 51-02-2021, par les mesures suivantes :

- Appui philanthropique : don d'un dollar pour chaque montant équivalent amassé par le SCAF dans le cadre de la campagne de collecte de fonds pour le projet de garderie, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ (2021-2022);
- Attribution d'un terrain en bail emphytéotique dans le secteur récréotouristique, au coeur du village, pour accueillir le nouveau bâtiment;
- Aménagements du terrain jusqu'à concurrence de 45 000 \$ (installations septiques, eau potable, etc.).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, à négocier et à signer le contrat de bail emphytéotique rendant disponible le lot 4 580 275 pour la construction et l'opération d'un CPE par l'organisme CPE de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la séance régulière prévue pour le 3 août 2021 soit reportée au 10 août 2021.

La présente résolution amende la résolution n° 383-12-2020.

**ADOPTÉ.**

DÉPÔT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOLET 2 DU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

**ATTENDU** que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a à cœur la pérennité de l'Église de Notre-Dame-du-Laus, tant dans son utilisation que dans son architecture, comme le témoigne les actions identifiées dans le *Plan d'aménagement et de développement du secteur villageois de Notre-Dame-du-Laus* ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 (Incubateur à projet de requalification) du *Programme visant la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux* du Conseil du Patrimoine religieux du Québec conformément à la résolution numéro 132-04-2020 et que cette dernière a été acceptée ;

**ATTENDU** que le dossier a considérablement avancé grâce à la réalisation d'un audit technique et d'une étude d'avant-projet et que le projet a été bien reçu par la population lors d'une présentation publique s'étant tenue le 9 juin 2021 ;

**ATTENDU** que la Municipalité est en pourparlers avec le Diocèse pour acquérir l'Église, conditionnellement à l'obtention de financement pour la réalisation du projet de requalification ;

**ATTENDU** que pour aller de l'avant avec le projet de rénovation et de requalification de l'église la Municipalité doit s'assurer d'obtenir du soutien financier de divers partenaires ;

**ATTENDU** l'appel à projet en cours dans le cadre du *Programme visant la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux* du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec, dont la date limite est le 20 août 2021 et dont le financement peut atteindre jusqu'à 50% des coûts de restauration, de mise aux normes et de requalification de lieux de cultes patrimoniaux excédentaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité

- d'autoriser Mme Christine Gonthier-Gignac, directrice générale, à déposer à une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme visant la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux du Conseil du Patrimoine religieux du Québec et à signer tout engagement relatif à cette demande ;
- que la Municipalité, si le projet de requalification est retenu dans le cadre du programme d'aide, s'engage à assumer les coûts de travaux non couverts ainsi qu'à réaliser un plan de conservation si le Conseil du Patrimoine Religieux du Québec l'exige.

**ADOPTÉ.**

178-07-2021

EMBAUCHE – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU la tenue du concours ADM\_2021\_02 pour le poste de direction générale adjointe ;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Robert Leclair afin de combler le poste de directeur général adjoint à partir du 28 juin 2021, et ce, selon les modalités prévues à son contrat de travail ;

De plus, de mandater Christine Gonthier-Gignac, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité ce contrat de travail.

**ADOPTÉ.**

179-07-2021

OCTROI DE CONTRAT – PANNEAUX DE BIENVENUE

Proposé par François Monière

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'accepter la soumission préparée par Enseignes Multi graphique pour la préparation d'un schéma visuel de 3 propositions ainsi que la production de deux enseignes de bienvenue au montant de 16 130 \$ plus les taxes, comprenant la livraison, l'installation et les ancrages.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 31015 012 « *Affiche municipale* ».

**ADOPTÉ.**

180-07-2021

OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'HUILE À CHAUFFAGE – BUREAU MUNICIPAL ET SALLE COMMUNAUTAIRE

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestres

et résolu à l'unanimité

d'accepter l'estimation de « Espace JLP » pour le démantèlement du réservoir à l'huile existant au sous-sol du bureau municipal au montant de 2 450 \$ plus les taxes ainsi que la fourniture et l'installation d'un réservoir à l'huile de 200 gallons intérieur en remplacement des trois réservoirs à l'huile existants à la salle communautaire au montant de 3 311,98 \$ plus les taxes applicables.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 522 « *Ent. et réparation bâtiments* ».

**ADOPTÉ.**

181-07-2021

ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR VILLAGEOIS

ATTENDU qu'au terme de la résolution n° 245-07-2020 la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adjugé un contrat à la firme « *Enclume* » pour la réalisation d'un plan d'aménagement et de développement du secteur villageois;

ATTENDU que le plan d'aménagement a été présenté au conseil;

ATTENDU qu'une présentation publique a eu lieu le 12 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que le plan d'aménagement et de développement du secteur villageois préparé par l'Enclume, soit adopté.

**ADOPTÉ.**

***Un moment de silence est respecté en mémoire des innocentes victimes.***

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

Il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

**ADOPTÉ.**

**AVIS DE MOTION  
ET DÉPÔT DE  
RÈGLEMENT**

**RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES**

Avis de motion est, par la présente, donné par la conseillère, Julie Sylvestre que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 09-07-2021, relatif aux animaux domestiques, sera soumis pour adoption.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Le présent avis de motion abroge l'avis de motion donné lors de la séance régulière du 4 mai 2021 et le dépôt du projet de règlement 09-06-20211.

183-07-2021

**LANCEMENT APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur général adjoint, M. Robert Leclair à lancer un appel  
d'offres sur invitation pour des travaux de rénovation à l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ.**

184-07-2021

**DEMANDE DE RÉDUCTION DE LIMITE DE VITESSE – CHEMIN PRÉSEALT**

ATTENDU que l'Association des propriétaires de la Presqu'île a présenté une  
demande au conseil visant à réduire la limite de vitesse sur le chemin Préseault à  
30 km/heure;

ATTENDU que plusieurs raisons sont invoquées pour justifier cette demande de  
changement de vitesse;

ATTENDU que le chemin Préseault est sous juridiction municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de l'Association des propriétaires  
de la Presqu'île et d'autoriser le directeur des travaux publics à modifier la  
signalisation sur le chemin Préseault et que la limite de vitesse soit réduite à 30  
km/heure.

**ADOPTÉ.**

185-07-2021

**OCTROI DE CONTRAT – SOUTIEN COMPTABLE**

ATTENDU que la directrice générale quitte pour un congé de maternité en  
septembre 2021 ;

ATTENDU qu'un soutien à la direction générale par intérim sera requis pour  
assurer un suivi financier et la préparation du budget 2022, entre autres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Étienne  
St-Louis, et résolu à l'unanimité de donner un contrat à Solutions municipales  
Josée à un taux horaire de 60\$/heure plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ.**

186-07-2021

**SCAF – DEMANDE DE VERSEMENT DE CONTRIBUTION POUR LEVÉE DE FONDS**

ATTENDU QU'une campagne de financement est en cours dans le cadre du projet  
« Une garderie à Notre-Dame-du-Laus »;

ATTENDU QU'au terme de la résolution 168-06-2020 la Municipalité s'est  
engagée à soutenir cette campagne de financement en doublant la somme  
amassée dans la collectivité par le SCAF et ce, jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

ATTENDU QU'au terme de la résolution n° 27-02-2021 la Municipalité a versé,  
sous présentation de preuves, un montant de 8 815 \$;

ATTENDU qu'au terme de la résolution 54-03-2021, la Municipalité a versé, sous présentation de preuves un montant de 25 350 \$;

ATTENDU QU'une demande de contribution de 6 242 \$ a été demandée pour le mois de juillet 2021 et que les pièces justificatives ont été fournies;

ATTENDU QU'une demande de contribution a été demandée et que la liste des donateurs a été fournie ;

ATTENDU que des sommes sont encore disponibles du 50 000 \$ initial accordé par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et unanimement résolu qu'un montant de 6 242 \$ soit versé à Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus dans le cadre de la campagne de financement du projet « *Une garderie à Notre-Dame-du-Laus* », portant le solde de la contribution municipale disponible à 9 593 \$.

**ADOPTÉ.**

## **URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**187-07-2021**

### **APPROBATION DE PLAN DE LOTISSEMENT – MATRICULE N° 7107-81-3707**

ATTENDU qu'un plan de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7107-81-3707, plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous le numéro 19293 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est l'ouverture d'une nouvelle rue et la création de deux nouveaux lots pouvant recevoir des constructions;

ATTENDU qu'après analyse par le Service d'urbanisme, ce plan est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que, conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-20000, le plan cadastral a été présenté et analysé par les membres du CCU lors de la rencontre du 02 juillet 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier 7107-81-3707, dit plan effectué par Daniel Handfield, arpenteur géomètre, sous le numéro 19293 de ses minutes.

**ADOPTÉ.**

**188-07-2021**

### **APPROBATION - PLAN DE LOTISSEMENT – MATRICULE N° 6913-41-2646**

ATTENDU qu'un plan cadastral parcellaire a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 6913-41-2646, plan préparé par Guy Létourneau, arpenteur géomètre, sous le numéro 9920 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de six lots pouvant recevoir des constructions;

ATTENDU que, conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-20000, le plan cadastral a été présenté et analysé par les membres du CCU lors de la rencontre du 02 juillet 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier 6913-41-2646, dit plan effectué par Guy Létourneau, arpenteur géomètre, sous le numéro 9920 de ses minutes.

**ADOPTÉ.**

**189-07-2021**

**DÉROGATION MINEURE – 2021-0586**

ATTENDU que Mme Aline Laurin demande de lui accorder une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 2-02 (VIL2-02) sur les lots 6 300 054, 6 300 085 et 6 300 091 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure projette le remplacement de la roulotte actuelle par une roulotte dite de parc de 12' X 32';

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure vise à empiéter davantage de 4 pieds sur la marge de recul avant ainsi que 6 pieds sur la marge de recul droite;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande lors d'une rencontre tenue le 02 juillet 2021 et recommande au conseil d'accepter la demande;

ATTENDU qu'un avis public a été publié en date du 30 juin 2021 aux deux endroits désignés par le conseil soit, au bureau municipal et à l'église et dans le journal l'Info de la Lièvre édition du 07 juillet 2021;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accorder à Madame Aline Laurin, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et accepte l'empiètement de 4 pieds sur la marge de recul avant ainsi que 6 pieds sur la marge de recul droite pour l'installation d'une roulotte dite de parc de 12' X 32'.

**ADOPTÉ.**

**190-07-2021**

**DÉROGATION MINEURE – 2021-0603**

ATTENDU que M. Yves L'Allier demande de lui accorder une dérogation mineure au règlement 09-07-2000 relatif au lotissement pour sa propriété située dans la zone Villégiature 2-02 (VIL2-02) sur les lots 4 578 492, 4 579 951, 5 533 485, 6 160 568, 4 578 433 et 4 578 452 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure vise à créer un lot de profondeur minimale moyenne de 43,67 m devant normalement être à 45 m;

ATTENDU que cette dérogation mineure, si elle est acceptée, ne porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes puisqu'il y a suffisamment d'espace pour respecter les marges de recul minimales;



ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande lors d'une rencontre tenue le 02 juillet 2021 et recommande au conseil d'accepter la demande;

ATTENDU qu'un avis public a été publié en date du 30 juin 2021 aux deux endroits désignés par le conseil soit, au bureau municipal et à l'église et dans le journal l'Info de la Lièvre édition du 07 juillet 2021;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Julie Sylvestre, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accorder à Monsieur Yves L'Allier, une dérogation mineure au règlement 09-07-2000 relatif au lotissement et accepte la création d'un lot de profondeur moyenne minimale de 43,67 m devant normalement être à 45 m.

**ADOPTÉ.**

**191-07-2021**

**ACHAT DE CLASSEUR**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur du service d'urbanisme à faire l'acquisition de classeur au montant de 521,79 \$ plus les taxes applicables.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 527 « *Ameublement et équipement de bureau* ».

**ADOPTÉ.**

**192-07-2021**

**DEMANDE D'INSTALLATION DE QUAI**

ATTENDU la demande d'autorisation déposée au service de l'urbanisme et de l'environnement le 1<sup>er</sup> juillet 2021 par le propriétaire du 26, rue principale, pour l'installation d'un quai de 10 m<sup>2</sup> sur le lot 4 578 925 ;

ATTENDU que le lot 4 578 925 est la propriété de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus ;

ATTENDU que d'autres quais sont installés sur ce lot, qui était préalablement propriété du ministère des Transport du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière, et résolu à l'unanimité d'autoriser le propriétaire du 26, rue principale, à installer un quai de 10 m<sup>2</sup> conformément à la réglementation en vigueur sous réserve du besoin de l'espace en question pour des projets futurs. En pareil cas, le quai devra être retiré suite à la demande de la Municipalité et ce, aux frais du propriétaire.

**ADOPTÉ.**

**TRAVAUX PUBLICS**

**193-07-2021**

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION TROTTOIR SUR LE CH. POISSON-BLANC**

ATTENDU qu'à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil a adopté la résolution 166-06-2021 relative au lancement d'appel d'offre pour la réfection de trottoir sur le chemin du Poisson-Blanc;

ATTENDU que quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres soit :

- Les Pavages Lafleur et Fils inc. au montant de 186 298,82 \$
- Eurovia Québec Construction inc. au montant de 213 933,98 \$
- Pavage Gadbois 3991474 Canada inc. au montant de 223 137,73 \$
- Gaétan Lacelle Excavation inc. au montant de 125 161,79 \$

ATTENDU qu'il y a eu analyse de conformité des soumissions par le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle et que le plus bas soumissionnaire conforme est Gaétan Lacelle Excavation Inc. pour un montant de 125 161,79 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que le contrat de travaux de réfection de trottoir, appel d'offres n° TP2021-05-05, soit octroyé à Gaétan Lacelle Excavation inc. pour un montant de 125 161,79 \$ (taxes incluses).

**ADOPTÉ.**

**194-07-2021**

**ACHAT D'UN INDICATEUR DE VITESSE AMOVIBLE**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition d'un indicateur de vitesse amovible.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 35503 649 « *Signalisation – achat de matériel* ».

**ADOPTÉ.**

**195-07-2021**

**ACHAT ASPHALTE POUR TRAVAUX**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur des travaux publics à acheter de l'asphalte pour des travaux de réparation sur le chemin des Cèdres et sur la montée Longpré.

**ADOPTÉ.**

**196-07-2021**

**ÉMONDAGES**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur des travaux publics à faire la location de machine de Entreprise Gougeon & frères pour l'émondage du chemin Lac-Bigelow, montée Longpré et chemin Murphy pour un montant total de 9 500 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 35502 516 « *Location d'équipement* ».

**ADOPTÉ.**

**197-07-2021**

**REMPACEMENT DE PONCEAUX**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder au remplacement de ponceaux sur le chemin montée Lebrun ainsi qu'au nettoyage des fossés et remplacement de ponceaux sur le chemin des Capucines pour un montant total approximatif de 9 900 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 516 « *Location matériel et véhicules* ».

**ADOPTÉ.**

198-07-2021

**MODIFICATION CONTRAT ARROSAGE DES FLEURS**

ATTENDU qu'au terme de la résolution n° 125-05-2021, un contrat été accordé à M. Yves Strevey pour l'arrosage des fleurs ainsi que l'entretien des toilettes chimiques;

ATTENDU que de nouveaux éléments se sont ajoutés au cours de l'été et que la charge de travail devient plus grande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que l'entente intervenue entre la Municipalité et M. Yves Strevey en date du 18 juin 2021 soit modifiée en ajoutant à la clause 3 du contrat les nouvelles plates-bandes au centre des loisirs ainsi que la cueillette des ordures durant les fins de semaine au nouveau parc situé en face de l'église.

De plus, que Mme Christine Gonthier-Gignac, directrice générale, soit autorisée à signer le nouveau contrat.

**ADOPTÉ.**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

199-07-2021

**ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'ANALYSE DES INCIDENTS MRC**

ATTENDU que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

ATTENDU que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre des municipalités, demande l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'analyse des incidents;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

ATTENDU que le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

ATTENDU que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

ATTENDU que le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'analyse des incidents sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

200-07-2021

**ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'INSPECTION DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS**

ATTENDU que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

ATTENDU que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre des municipalités, demande l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'inspection des risques plus élevés;

ATTENDU que le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

ATTENDU que le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

ATTENDU que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

ATTENDU que le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'inspection des risques plus élevés sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

**201-07-2021**

**ACHAT D'UN KIT OMSC**

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'accepter l'offre de service présentée par l'entreprise Stra TJ pour un Kit logistique OMSC au montant de 2 300 \$.

De plus, que M. Robert Vincent, directeur du service d'incendie, soit autorisé à signer l'offre de service pour et au nom de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 23000 725 « *Matériel sécurité civile* ».

**ADOPTÉ.**

**202-07-2021**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur du service d'incendie à acheter les équipements suivants :

- Boyaux pou incendie de forêt
- Adapteurs
- Sac de transport

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 650 « *Équipement divers et de combat* ».

**ADOPTÉ.**

**LOISIRS ET CULTURE**

**203-07-2021**

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE - PRIMADA**

ATTENDU la confirmation d'une aide financière de 71 040\$ pour le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité aime des aînés (PRIMADA) ;

ATTENDU la réception du protocole d'entente relatif au dossier 558405 dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel ;

ATTENDU la compréhension des droits et obligations de la Municipalité détaillés dans ce protocole d'entente relativement aux travaux subventionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus, à signer le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés.

**ADOPTÉ.**

**204-07-2021**

**ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 172-06-2021 ET 174-06-2021**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la résolution 172-06-2021 concernant des travaux d'excavation pour le parc intergénérationnel et 174-06-2021 concernant des travaux d'excavation pour l'aire de télétravail extérieur, soient abrogées.

**ADOPTÉ.**

**205-07-2021**

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'EXCAVATION – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention au montant de 71 040 \$ du Gouvernement du Québec (MADA) pour l'implantation d'un parc intergénérationnel;

ATTENDU que des travaux d'excavation doivent être exécutés afin d'installer confortablement le mobilier urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité qu'un contrat pour la réalisation des travaux d'excavation dans le cadre du projet du parc intergénérationnel soit octroyé à Construction Francis Brière.

**ADOPTÉ.**

**206-07-2021**

**OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'EXCAVATION - AIRE DE TÉLÉTRAVAIL EXTÉRIEUR**

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention au montant de 71 040 \$ du Gouvernement du Québec (MADA) pour l'implantation d'un parc intergénérationnel;

ATTENDU que des travaux d'excavation doivent être exécutés afin d'installer confortablement le mobilier urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Stéphane Roy et résolu à l'unanimité que le contrat pour la réalisation de travaux d'excavation dans le cadre du projet d'une Aire de télétravail extérieur, soit octroyé à Construction Francis Brière.

**ADOPTÉ.**

207-07-2021

ACHAT ET INSTALLATION DE PONCEAUX – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser l'achat de ponceaux pour le parc intergénérationnel au montant de  
15 722,06 \$ taxes incluses et à procéder à l'installation.

**ADOPTÉ.**

208-07-2021

CPPB – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Proposé par François Monière  
appuyé par Étienne St-Louis  
résolu à l'unanimité que la  
deuxième portion de la contribution annuelle au montant de 30 000 \$ soit versée  
à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc pour soutenir l'entretien et le  
développement d'infrastructures publiques sur le territoire du parc régional du  
Poisson-Blanc.

**ADOPTÉ.**

209-07-2021

ACHAT ET INSTALLATION DE CLÔTURE

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter l'offre de service présentée par Clôtures Raymond Monfils au montant  
de 7 470 \$ plus les taxes applicables pour les matériaux et l'installation d'une  
clôture au centre des loisirs pour le parc intergénérationnel.

**ADOPTÉ.**

**VARIA**

210-07-2021

CAMP DE JOUR

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention de 2 836,40 \$ dans le  
cadre du programme Emploi d'été Canada2021;

ATTENDU que l'étudiante qui avait été embauchée s'est désistée;

ATTENDU qu'aucune autre personne éligible s'est présentée pour la disponibilité  
du poste d'animatrice de camp de jour;

ATTENDU que Mme Johanne Lauzon est intéressée mais qu'elle ne répond pas aux  
critères d'admissibilité;

ATTENDU que la Municipalité ne veut pas pénaliser les enfants et conserver la  
tenue du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que Johanne Lauzon soit embauchée à titre d'animatrice pour le camp de jour pour une durée de sept semaines de 40 heures.

De plus, qu'elle soit rémunérée au salaire minimum de 13,50 \$ l'heure.

**ADOPTÉ.**

**211-07-2021**

**APPEL D'OFFRES – SABLE TAMISÉ**

ATTENDU que le conseil municipal, par sa résolution n° 165-06-2021, a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de 6000 tonnes de sable tamisé;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont été invités et deux ont répondu à l'invitation, soit

- 9175-8953 Québec inc. au montant de 6,48 \$/tonne
- Excavation Transport NDL au montant de 6,30 \$/tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que le contrat de fourniture de 6000 tonnes de sable tamisé soit octroyé à Excavation Transport NDL au montant de 6,30 \$ la tonne étant le plus bas soumissionnaire conforme.

**ADOPTÉ.**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

M. le maire, Stéphane Roy, lève la séance. Il est 20 h 55.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
Maire

Par .....  
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire